



— — — Arrêté municipal —

Date : 17/08/2026	N 7028 26-AT-0062
Objet : Interdiction de stationnement	
HEISS DEMENAGEMENT	
49 RUE DES JARDINS - Maizières-lès-Metz	

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire, Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêt n°6024 en date du 02 mars 2023 portant délégation de signature ,

VU la demande en date du 12/08/2026 émise par HEISS DEMENAGEMENT demeurant 24 RUE DES POTIERS D'ETAIN

BP 25145 57074 METZ CEDEX 03 représentée par CLAUDE HEISS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que le déménagement de Monsieur KRUPA Edmond rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 25/08/2026 49,RUE DES JARDINS,

Arrête

Article 1

Le 25/08/2026, le stationnement des véhicules est interdit face au 49 RUE DES JARDINS. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, HEISS DEMENAGEMENT.

Article 3

Le Maire,

Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle,

Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Maizières-lès-Metz, le 17 août 2026

Par Délégation,
Phillipe POLLO



Adjoint au Maire,

DIFFUSION:

- **HEISS DEMENAGEMENT**
- **SDIS Caserne de Maizières-lès metz**
- **Service communication de Maizières-Lès-Metz**
- **Police municipale de MLM**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

7028



demeco HEISS CLAUDE DEMENAGEMENT

contact@heissclaude.com

03 87 74 15 70

Dossier : 113541

57280 MAIZIERES LES METZ

Code client : 89114

Nom du client : KRUPA EDMOND // BO

CAISSE D'EPARGNE

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Par l'entreprise : HEISS Claude Déménagements (0910)

En vue de réserver un emplacement permettant le stationnement de : 1 CAMIONNETTE

Devant le : 49 RUE DES JARDINS

Pour les jours suivants : 25/08/2026 - Journée

Demande présentée le 12/08/2026.



Satisfaction clients
02 46 910 383
satisfactionclients@demeco.net
*taux de satisfaction au 31/03/2024

Siège social : METZ
Tél. : 03 87 74 15 70

Agence : LUXEMBOURG
Tél. : +352 261 76631

Siège social : 24, rue des Potiers d'Étain - B.P 25145 - 57074 Metz - Cedex 03 - contact@heissclaude.com



S.A.S au capital de 195 052 € - R.C.S Metz - Siret 529 325 573 00010 - APE 4942 Z - T.V.A FR 13 529 325 573
Filiale de HEYVIA S.A.S au capital de 10 000 000 €. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Metz est seul compétent.

